



Groupe consultatif sur la réforme du système électoral haïtien

Diagnostic et propositions pour la réforme du système électoral haïtien

Mai 2018

Table des matières

Introduction	3
1. Méthodologie de travail	4
1.1. Le bien-fondé des élections dans le contexte haïtien	4
1.2. Le choix de la démarche discursive	5
2. Discussions thématiques	6
2.1. Dispositifs de mise en œuvre	6
2.1.1. Infrastructures électorales	7
2.1.2. Opérations électorales	8
2.1.3. Financement électoral.....	10
2.1.4. Sécurité électorale.....	12
2.1.5. Observation électorale	13
2.1.6. Éducation civique	15
2.1.7. Equité de genre	16
2.1.8. Accessibilité aux personnes handicapées.....	18
2.2. Acteurs	20
2.2.1. Exécutif.....	21
2.2.2. Parlement	22
2.2.3. Partis politiques.....	24
2.2.4. Société civile	25
2.3. Normes.....	26
2.3.1. La Constitution de 1987.....	27
2.3.2. La loi électorale	28

Introduction

Les élections des dirigeants haïtiens aux suffrages universels directs sont désormais considérées comme le meilleur des mécanismes de réalisation de la démocratie représentative. Cette représentation politique ne tombe pas du ciel. Elle résulte d'une longue lutte pour l'appropriation et le respect des droits fondamentaux, notamment les droits politiques.

La Constitution de 1987, fruit du mouvement populaire contre la dictature trentenaire des Duvalier, prescrit clairement et radicalement ces droits. Néanmoins, aussi paradoxal que cela puisse paraître, les premières élections réalisées le 29 novembre 1987 sous l'égide de cette charte ont été noyées dans le sang. Cela n'avait pas pour autant ébranlé la conviction démocratique du peuple haïtien, puisque, après avoir boudé les élections du 17 janvier 1988, il s'est rendu massivement aux urnes le 16 décembre 1990 afin d'élire ses représentants à tous les niveaux des pouvoirs représentatifs.

Cependant, depuis le coup d'État du 30 septembre 1991 contre le Président démocratiquement élu, le champ politique haïtien semble être déstructuré et les valeurs démocratiques perverties. En effet, l'une de ces valeurs, la reconnaissance du vote comme impératif de participation politique, régresse continuellement. En témoigne le taux de participation des citoyens ; 5% en 1988, 50,16% en 1990, 31,09% en 1995, 40,27% en 2000, 43,72% en 2006, 22,79% en 2010 et 21% en 2016.¹

Outre la déception des citoyens face aux mauvais comportements des élus, le dysfonctionnement du système électoral constitue l'une des causes du désengagement civique et subséquent électoral des citoyens. Ainsi importe-t-il de diagnostiquer les problèmes qui sont à l'origine de ce dysfonctionnement ainsi que de faire des propositions afin d'y remédier.

Dans cette perspective, l'OCID se propose de servir de catalyseur pour impulser une dynamique de *Konbit national pour la réforme du système électoral haïtien*. Ce *Konbit* implique à la fois un dialogue entre tous les secteurs sans exclusion et leur participation active à toutes les phases du processus de réforme. Pour ce faire, il se fait accompagner d'un groupe consultatif de dix-huit personnalités connues et reconnues de plusieurs sphères de la société civile haïtienne afin de conduire des réflexions pouvant mener à la

¹ Cf. Midy, F., « Partis politiques aux élections en Haïti : représentation, légitimité et métier politique », in Hurbon, L. (dir.), *Les partis politiques dans la construction de la démocratie en Haïti*, Port-au-Prince, IDEA, 2014, pp. 53-90 ; CEP.

réforme du système électoral haïtien et de produire un document consensuel à partager avec les acteurs politiques, les dirigeants et l'opinion publique.

1. Méthodologie de travail

La première réunion du Groupe consultatif a eu lieu le mardi 27 février au local de l'OCID. Elle portait sur la présentation du projet, la présentation de la question électorale haïtienne, la discussion sur le bien-fondé des élections dans le contexte haïtien, la Discussion sur la méthodologie de travail du Groupe. Sept rencontres ont été réalisées, dont cinq au local de l'OCID, de treize heures à dix-sept heures, et deux à l'hôtel Decameron pendant une journée et demie.

1.1. Le bien-fondé des élections dans le contexte haïtien

Il ne fait pas de doute que réfléchir sur la réforme du système électoral haïtien implique nécessairement des considérations, ne serait-ce que d'ordre général, sur le bien-fondé des élections en Haïti. A cet égard, il a été demandé aux participants et participantes de la réunion de dire ce qu'ils pensent du dispositif de réalisation de la démocratie que constitue l'élection. Les réponses suivantes ont été données :

- Les élections sont nécessaires au contrôle du peuple sur les institutions.
- Les élections en Haïti sont un mal nécessaire.
- La question des élections implique le problème du poids du vote. Ce sont les problématiques de l'égalité des citoyens devant les urnes, du sens du vote, de la formation, de la précarité des citoyens qui sont posées.
- Il importe d'abord de se pencher sur la dimension économique avant de prétendre aux élections.
- Il faut d'abord poser et structurer la dimension politique avant d'intervenir dans le champ économique.
- Les Haïtiens ont librement choisi la démocratie, laquelle a ses règles dont l'une est l'élection des dirigeants.
- Les élections permettent au peuple de choisir par qui il veut être dirigé et participer à la gouvernance du pays.
- Les élections sont importantes et nécessaires. Mais on doit choisir un système électoral à la hauteur de nos moyens, mettre des balises pour faire respecter les règles électorales, résoudre le problème du faible taux de participation des citoyens.

- Les élections ont une importance, à condition que la politique ne soit pas prise en otage par l'économique.
- Les élections sont nécessaires à condition que la population comprenne les notions de démocratie et d'élection. Il semble que les jeunes ne comprennent pas le système politique, ce qui implique leur très faible taux de participation.
- Pour que les élections aient un sens et soient utiles, il faut une campagne d'éducation civique.
- Les élections n'ont pas de raison d'être sans l'établissement d'un climat de sécurité et la bonne conduite de la PNH le jour du scrutin.
- Le peuple n'a pas encore la culture des élections. Car il est passé rapidement de la dictature à la démocratie.
- Il faut une plus grande implication des secteurs de la vie nationale dans les élections. Ce qui suppose la mobilisation de la masse des électeurs, le bannissement du phénomène de l'appât du gain et donc de vente des votes, et des actions de réenchâtement politique des citoyens.
- Les élections doivent marcher avec la lutte contre la corruption et la mise en confiance du peuple.
- Le sens des élections est à construire en Haïti.
- Il n'est pas question de rejeter les élections, mais il faut reconnaître qu'elles sont une source de conflits sociaux.
- Les élections sont une condition d'entrée dans la modernité. Mais, elles restent un idéal à atteindre, en raison de l'environnement politique et économique.

1.2. Le choix de la démarche discutative

Pour examiner le problème électoral haïtien, dans le cadre d'un focus groupe, il faut se mettre d'accord sur une méthodologie. Aucune méthode particulière n'a été imposée aux participants. Chaque personne a fait part d'une proposition. Au final, un consensus a été trouvé pour structurer les discussions suivant les thèmes suivants :

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| ▪ Temps électoral | ▪ Financement électoral |
| ▪ Mode de scrutin | ▪ Compétition électorale |
| ▪ Système de vote | ▪ Participation électorale |
| ▪ Organe électoral | ▪ Sécurité des élections |
| ▪ Normes électorales | ▪ Culture politique |
| ▪ Contentieux électoral | ▪ Communauté internationale |

Ensuite, un consensus a été trouvé sur la nécessité de regrouper les thèmes afin de mieux les traiter tant du point de vue logique que chronologique, tels qu'indiqués dans le tableau suivant.

NORMES	ACTEURS	DISPOSITIFS ET MISE EN OEUVRE
Constitution	Exécutif	Infrastructures électorales
Lois	Parlement	Opérations électorales
Règlements	Partis politiques	Financement électoral
	CEP	Sécurité électorale
	Communauté internationale	Observation électorale
	Associations de la Société civile	Éducation civique
	Electeurs	Genre
	Médias	Accessibilité

De longues discussions se sont déroulées sur chacun des thèmes figurés dans le tableau ci-dessus. Il importe de dire que celles-ci ne s'inscrivaient pas simplement dans une logique agrégative, mais surtout délibérative. Autrement dit, au sens où il ne revenait pas d'additionner les problèmes identifiés et les propositions faites par les participants, mais de débattre, de confronter les arguments et de trouver un consensus sur les plus adéquats.

2. Discussions thématiques

Il est à souligner que, pour la cohérence et la clarté du rapport des discussions, certains sous-thèmes (CEP, communauté internationale ou partenaires techniques et financiers internationaux, électeurs, medias), bien qu'ayant été traités, ne font l'objet d'une section à part. Ils ont été intégrés aux sous-thèmes ci-après.

2.1. Dispositifs de mise en œuvre

Par dispositif de mise en œuvre, on entend l'ensemble des outils et des moyens matériels et financiers nécessaires à la structuration et au fonctionnement du système électoral. Il comprend les infrastructures électorales, les agents électoraux, les opérations électorales, la sécurité électorale, l'observation électorale, l'éducation civique, le genre et l'accessibilité aux personnes handicapées.

2.1.1. Infrastructures électorales

Les infrastructures électorales constituent la base matérielle du système électoral. En effet, la réalisation des élections nécessitent des immeubles non seulement pour loger l'administration électorale centrale, c'est-à-dire le siège du CEP, les BED et les BEC, mais encore des locaux, centres et bureaux de vote, pour le déroulement du scrutin. Si les infrastructures ne sont pas adéquates il va sans dire qu'on ne pourra pas atteindre l'objectif final visé. C'est pourquoi il faut identifier les problèmes relatifs à celles-ci et chercher à y remédier.

Infrastructures électorales	
<i>Problèmes</i>	<i>Solutions</i>
1. Permanence du Conseil électoral provisoire	1. Mettre en place le Conseil électoral permanent
2. Déficit de locaux électoraux appartenant à l'Etat haïtien	2. Le CEP doit se procurer des biens immobiliers
3. Dette pour la location des immeubles logeant les BED et BEC	3. L'Etat doit construire des Centres administratifs sur tout le territoire national
4. Absence d'espaces administratifs dans le pays	4. Mettre en place des Bureaux de vote mobiles
5. Partisanerie des propriétaires d'immeubles empêchant le déploiement du matériel électoral le jour des élections en prétendant que le CEP n'a pas payé la location	5. Utiliser des technologies tels les computers pour résoudre les problèmes dérivés du manque d'espace physique
6. Influence de certains candidats sur des propriétaires d'immeubles	6. Augmenter la capacité logistique de l'Etat
7. Centralisation administrative outrancière	7. Opérer une vraie décentralisation
8. Mauvais placement des BEC	8. Mieux territorialiser les BEC (placer des annexes dans certaines sections communales)
9. Faible capacité d'accueil des Bureaux de vote	9. Placer moins de Bureaux de vote dans les centres de vote
10. Locaux non adaptés aux centres de vote	10. Réhabiliter les routes
11. Isolement inadéquat impliquant la violation du secret du vote	11. Augmenter la quantité de centres de vote dans le pays
12. Répartition de la population rurale dans des espaces isolés	12. Actualiser l'étude sur le placement des Centres de vote
13. Centres de vote éloignés des votants	

<ul style="list-style-type: none"> 14. Mauvais état des routes 15. L'absence de l'Etat dans certains territoires 16. Non respect de l'étude sur le placement des centres de vote 17. Faiblesse logistique 18. Livraison tardive du matériel électoral 19. Transport des bulletins 20. Transport des électeurs 21. Défaillance de la sécurité 22. Difficulté pour entreposer le matériel électoral 23. Vandalisme des locaux et du matériel électoral 24. Manque d'accessibilité (aux personnes handicapées) des immeubles destinés au vote 	<ul style="list-style-type: none"> 13. Redistribuer les bureaux de vote en fonction de la densité des populations dans les zones 14. Réhabiliter les routes 15. Augmenter la surface des bureaux de vote 16. Placer les centres de vote en fonction d'une étude préalable 17. Mettre les Bureaux de vote dans des locaux adaptés 18. Réhabiliter les routes 19. Livrer les matériels électoraux à temps 20. Installer des coffres-forts pour sécuriser le matériel électoral acheminé une semaine avant le jour du scrutin 21. Utiliser les infrastructures des institutions religieuses (Ecole, Eglise, Presbytère, nonciature) pour stocker à l'avance le matériel électoral 22. Mettre en commun les biens matériels de l'Etat disponibles 23. Bien utiliser les forces de sécurité du pays afin de pouvoir sécuriser le matériel électoral transporté et stocké plusieurs jours avant la tenue du scrutin 24. Rendre les centres de vote et bureau de vote accessibles aux personnes vivant avec un handicap
---	--

2.1.2. Opérations électorales

Selon le CEP, « La Direction des opérations électorales (DOE) constitue en grande partie le pivot sur lequel tournent les activités qui conduisent à l'organisation de tout scrutin. Comme son nom l'indique, elle conçoit les plans nécessaires à l'implémentation des opérations relatives aux élections. Direction hiérarchique directe des structures déconcentrées du CEP (BED/BEC), elle s'assure des conditions de fonctionnalité des bureaux électoraux départementaux et communaux à l'échelle national ». De la

présentation de la DOE, on peut comprendre que les opérations électorales consistent en un ensemble d'activités, allant de l'inscription à la proclamation définitive des résultats, concourant à la réalisation du scrutin. Leur bon déroulement est donc indispensable à la réalisation et à la crédibilité du vote.

Operations électorales	
<i>Problèmes</i>	<i>Solutions</i>
1. Statut provisoire du CEP	1. Mettre en place le Conseil électoral permanent afin de renforcer et pérenniser ses capacités institutionnelles
2. Déficience du dispositif d'inscription des électeurs et des Partis politiques	2. Réviser et rationaliser le dispositif d'inscription des électeurs et des Partis politiques
3. Actualisation inadéquate du registre électoral	3. Rationaliser et actualiser régulièrement le registre électoral
4. Manque de collaboration entre l'ONI et le CEP	4. Réglementer et améliorer les relations interinstitutionnelles (CEP/ONI/Office d'Etat civil, CSCCA)
5. Base de données non fiables (localisation a l'étranger)	5. Reconstruire et rapatrier la base de données des de l'ONI et du CEP
6. Défaillance du dispositif d'authentification des CIN	6. Rationaliser et élargir le dispositif d'authentification des CIN
7. Arbitraire dans la procédure de vérification des documents des candidats (carnet)	7. Réglementer et rendre transparente la procédure de vérification des documents des candidats (carnet)
8. Opacité du Service juridique du CEP	8. Réglementer et rendre transparente le travail du Service juridique du CEP
9. Corruption	9. Lutter contre la corruption et renforcer les sanctions et les peines contre les employés fautifs du CEP
10. Le Recensement de la population et de l'habitat n'est pas réalisé	10. Procéder périodiquement au recensement de la population et de l'habitat
11. Mobilité non contrôlée de la population	11. Contrôler le mouvement de la population
12. Non fiabilité des listes électorales	12. Rendre fiable et actualisée les listes électorales
13. Manque d'autonomie et d'autorité des présidents des BED et BEC	
14. Manque de qualification des agents électoraux	
15. Retard technologique des opérations électorales	
16. Le procédé de validation des élections dans les circonscriptions électorales	
17. Le mode de décompte des bulletins	

<p>18. La manière arbitraire de mettre en quarantaine des procès-verbaux</p> <p>19. Le mode de calcul des 25% d'écart entre les deux premiers candidats</p> <p>20. Intrusion de l'OEA dans les opérations électorales</p> <p>21. Difficultés des entreprises nationales pour fabriquer le matériel électoral</p> <p>22. Coûts trop élevés de fabrication des bulletins de vote</p> <p>23. Manque de ressources financières du CEP</p> <p>24. Absence d'un manuel de procédures des opérations électorales</p> <p>25. Coûts trop élevés de sécurisation des bulletins et des listes d'émargement</p> <p>26. Faible capacité logistique du CEP</p>	<p>13. Transférer plus de pouvoirs, de compétences et de ressources aux Directeurs des BEC et BED</p> <p>14. Améliorer la formation des employés du CEP</p> <p>15. Moderniser les opérations électorales</p> <p>16. Respecter scrupuleusement les seuils prévus par la loi électorale en ce qui concerne l'invalidation des bulletins et la validation des élections dans une circonscription</p> <p>17. Réviser et standardiser le mode de décompte des bulletins</p> <p>18. Standardiser et rendre transparente la mise en quarantaine des procès-verbaux</p> <p>19. Préciser le mode de calcul des 25% d'écart entre les deux premiers candidats</p> <p>20. Rapatrier la souveraineté des opérations électorales</p> <p>21. Aider au renforcement et à la modernisation des imprimeries nationales</p> <p>22. Diminuer de 40% le coût de fabrication des bulletins de vote</p> <p>23. Doter le CEP de son propre budget</p> <p>24. Elaborer un manuel de procédures des opérations électorales</p> <p>25. Introduire le vote électronique</p> <p>26. Renforcer les capacités logistiques du CEP</p>
--	--

2.1.3. Financement électoral

Le financement des partis politiques ainsi que des campagnes électorales se révèle un impératif pour le fonctionnement du sous-système politique démocratique, dans la mesure où il faut soustraire les organisations politiques et les candidats de l'influence trop importante des groupes d'intérêts afin que ceux-ci, une fois arrivés au pouvoir, puissent

travailler pour l'intérêt général et le bien commun. En Haïti, malgré les prescrits constitutionnels (article 31-1 de la Constitution de 1987) et légaux sur le financement des partis politiques et les campagnes électorales (loi du 23 avril 2013 portant formation et financement des Partis politiques et le décret électoral), cette pratique peine à s'implanter normalement. De plus, les opérations électorales, qui relèvent de la souveraineté nationale, sont en grande partie financées par des pays et des organismes étrangers. D'où la nécessité d'en faire un diagnostic et d'y apporter des solutions.

Financement électoral	
<i>Problèmes</i>	<i>Solutions</i>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Pauvreté du pays 2. Mauvaise gouvernance publique 3. Inefficacité de la CSCCA 4. Corruption 5. Dépendance financière de l'Etat haïtien vis-à-vis des Partenaires technique et financier international dans la réalisation des élections 6. Inefficacité des dépenses publiques en matière électorale 7. Prépondérance de la Communauté internationale dans le financement et l'appui technique des élections 8. Insuffisance des financements nationaux 9. Existence du vote traditionnel 10. Matériel électoral non durable 11. Financement occulte des candidats 12. Refus des citoyens de faire du bénévolat 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Dynamiser l'économie du pays afin d'avoir une croissance durable 2. Etablir une bonne gouvernance publique 3. Réformer la CSCCA 4. Lutter contre la corruption 5. Créer et alimenter graduellement un Fonds national pour le financement des élections 6. Identifier le cout réel des activités électorales et mettre en place un centre de cout au sein du CEP afin de réduire de 40% le cout des élections 7. Tenir à une certaine distance les partenaires techniques et financiers internationaux ou refuser les financements externes pour réaliser les élections 8. Augmenter les frais relatifs aux contestations 9. Envisager un financement approprié pour l'introduction du vote électronique 10. Acheter du matériel électoral durable 11. Rendre transparent le financement privé des candidats

	12. Encourager la participation citoyenne (des étudiants) comme agents électoraux bénévoles
--	---

2.1.4. Sécurité électorale

L'exercice du droit politique que constitue le vote est consubstantiel du droit à la sécurité. Autrement dit à la qualité de citoyen, telle que stipulée dans l'article 16 de la Constitution de 1987 amendée, est associé le droit fondamental à la vie et à la santé (article 19 de la Constitution de 1987 amendée). D'où l'importance de la sécurité électorale.

Sécurité électorale	
<i>Problèmes</i>	<i>Solutions</i>
1. Insécurité généralisée dans le pays	1. Redéfinir et mettre rationnellement en œuvre la politique de sécurité du pays
2. Transport et entreposage du matériel électoral faiblement sécurisé	2. Assurer la sécurité du transport et de l'entreposage du matériel électoral
3. Menace sur les agents électoraux	3. Mieux former et équiper les agents de sécurité électorale et établir une meilleure synergie entre eux et les policiers
4. Mauvaise préparation du Plan de sécurité du processus électoral	4. Augmenter le nombre de policier et mettre en place une stratégie de sécurité propre aux élections
5. L'absence totale de la PNH dans le milieu rural	5. Déployer la PNH sur tout le territoire national
6. Le transport des agents des centres de vote n'est pas pris en charge par le CEP	6. Assurer le transport des agents électoraux ou recruter le personnel des centres de vote dans leurs voisinages
7. Inefficacité des superviseurs électoraux	7. Mieux choisir et former les superviseurs électoraux
8. Gardes électoraux, Policiers, juges de paix, Commissaires de Gouvernement partisans et fauteurs de troubles	8. Prendre des sanctions plus sévères contre les gardes électoraux, les policiers, les juges de paix et les
9. Manque de contrôle de la frontière	
10. Le CEP ne prend pas en charge le transport des policiers	
11. Impunité du côté des policiers qui n'agissent pas contre les contrevenants à la loi électorale	

<ul style="list-style-type: none"> 12. La population est passive et n'aide donc pas la Police à assurer la sécurité du scrutin (absence de sens civique) 13. Fuites de données et pertes de documents électoraux (procès-verbal, bulletins) 14. Distance des centres de vote par rapport aux lieux de résidence des populations 15. Explosion démographique 16. Mauvaise perception de la politique 17. Faible utilisation des nouvelles technologies 18. Impunité électorale 19. Corruption 20. Faiblesse des Salaires des agents électoraux 21. Non Disponibilité de personnel de santé dans les Centres de vote 	<ul style="list-style-type: none"> commissaires de gouvernement fautifs 9. Mieux contrôler la frontière le jour du scrutin 10. Le CEP doit prendre en charge le transport et les frais des policiers le jour du scrutin 11. Punir les policiers qui ne remplissent pas correctement leur mission dans le cadre du processus électoral 12. Impliquer la population dans la sécurisation des élections 13. Mieux sécuriser les données et les documents électoraux en mettant par exemple des cameras de surveillance dans les Centres de vote 14. Réduire les distances entre les lieux d'habitation et les centres de vote (Mieux aménager le territoire) 15. Contrôler la croissance de la population 16. Faire des séances de formation civique pour les policiers 17. Utiliser davantage les TIC 18. Mettre fin à l'impunité électorale 19. Combattre la corruption liée aux élections 20. Augmenter les salaires des agents électoraux 21. Avoir un personnel médical dans les centres de vote
--	--

2.1.5. Observation électorale

Afin de garantir la jouissance et l'exercice du droit politique que représente le vote, il faut s'assurer que les élections se déroulent dans les conditions prévues par la loi électorale, en évitant des abus de droit (des électeurs qui votent plusieurs fois ou pour d'autres électeurs), et des fraudes (bourrage d'urnes, soustraction ou destruction de

bulletins, etc.). C'est la raison pour laquelle est mise en œuvre l'observation électorale. Cependant, on a remarqué que certains individus et certaines organisations détournent cette mission. Il importe donc de déterminer les problèmes liés à l'observation électorale en Haïti et d'y apporter des solutions.

Observation électorale	
<i>Problèmes</i>	<i>Solutions</i>
1. Profusion des demandes d'accréditation	1. Réviser et clarifier les critères d'accréditation
2. Favoritisme et arbitraire dans l'octroi des accréditations	2. Rendre transparente la procédure d'accréditation et mieux diffuser les informations sur les critères d'accréditation
3. Manque de sérieux de certaines organisations d'observation (manque d'expérience, manque d'objectivité, rédaction de faux rapports d'observation)	3. Renforcer les organisations d'observation électorale
4. Inflation d'organisations d'observation électorale	4. Trouver une formule pour réduire le nombre d'organisations d'observation électorale et les choisir en fonction de leur ancienneté et de leur sérieux
5. Manque de fiabilité des données d'observation (défiance technique,)	5. Aider les organisations d'observation électorale à se doter de ressources humaines qualifiées
6. Conflits d'intérêt (des fonctionnaires du CEP ont ou appuient des organisations d'observation électorale) et rétention d'informations par des fonctionnaires du CEP	6. Lutter contre la corruption au sein du CEP
7. Fabrication des cartes d'accréditation à l'étranger	7. Fabriquer les cartes d'accréditation en Haïti
8. Distribution tardive des cartes d'accréditation	8. Respecter les délais prévus par la loi pour distribuer les cartes d'accréditation, et débiter plus tôt les inscriptions
9. Confusion dans les informations fournies par le CEP	9. Former les fonctionnaires du CEP en charge de l'opération d'accréditation
10. Observateurs corrompus, partisans et fauteurs de trouble	10. Renforcer et appliquer les sanctions contre les observateurs fautifs

<ul style="list-style-type: none"> 11. Concentration territoriale des observateurs électoraux (qui ont tendance à se concentrer dans les grands centres urbains) 12. Manque de moyens financiers des organisations d'observation électorale et pression des acteurs économiques sur les observateurs électoraux 13. Préséance et partialité des organisations d'observation étrangères 14. Manque de formation des observateurs électoraux 	<ul style="list-style-type: none"> 11. Affecter les observateurs électoraux dans les Bureaux où ils votent 12. Exiger que les observateurs électoraux soient déployés sur tout le territoire national 13. Fournir un financement public aux organisations d'observation électorale 14. Créer une chaire universitaire ou une Ecole supérieure d'observation électorale
--	--

2.1.6. Éducation civique

L'appropriation et l'exercice du droit politique que constitue le vote ne sont pas, pour ainsi dire, naturels. Ils sont le résultat d'un processus d'apprentissage formel et informel politique qui transforme l'individu en citoyen, c'est-à-dire en membre d'une communauté politique. C'est ce qu'on désigne par éducation civique. On constate que celle-ci est très déficiente en Haïti. Pour preuve, les individus sont de moins en moins préoccupés par le bien commun, s'impliquent de moins en moins dans des activités communautaires à but non lucratif et le taux de participation électorale se réduit comme une peau de chagrin, d'une élection à une autre. Ainsi faut-il déterminer les causes de cette attitude et proposer des solutions y relatives.

Education civique	
<i>Problèmes</i>	<i>Solutions</i>
<ul style="list-style-type: none"> 1. Faible participation des citoyens aux élections 2. Incivisme résultant de l'absence ou de la mauvaise approche des cours d'éducation civique à l'Ecole 3. Vote facultatif 	<ul style="list-style-type: none"> 1. Motiver les citoyens afin qu'ils exercent leurs droits politiques 2. Concevoir et faire valider dans le cursus scolaire le module d'éducation civique et l'enseigner dès la petite enfance 3. Instituer le vote obligatoire

<ul style="list-style-type: none"> 4. Trop forte implication de la communauté internationale dans les affaires électorales nationales 5. Discours négatifs véhiculés par les leaders d'opinion (exagération des mauvais comportements des dirigeants par la Presse) 6. Discours nihilistes véhiculés par des leaders religieux 7. Déficit de compréhension institutionnelle des citoyens (la population manque de formation et d'informations) 8. Manque de transparence dans la gestion publique et manque de confiance de la population dans les dirigeants 9. Frustration des citoyens résultant de leur situation socio-économique précaire 10. Mauvais comportements des candidats et des élus 11. Faiblesse des partis politiques 12. Pauvreté de l'offre électorale faite par les candidats 	<ul style="list-style-type: none"> 4. Diminuer l'implication de la communauté internationale dans les affaires électorales nationales 5. Construire et véhiculer un discours public positif 6. Responsabiliser les leaders religieux afin qu'ils changent de discours sur la politique 7. Demander aux Etudiants des universités publiques de contribuer à l'éducation institutionnelle des citoyens 8. Pratiquer la bonne gouvernance et lutter efficacement contre la corruption 9. Fournir à la population les services sociaux de base 10. Faire une campagne d'éducation civique pour les candidats 11. Renforcer les Partis politiques 12. Enrichir et rendre crédibles les offres électorales
---	---

2.1.7. Equité de genre

La Constitution de 1987 accorde une place importante à l'équité de genre. En effet, des son préambule il est stipulée : « Le Peuple haïtien proclame la présente Constitution pour instaurer un régime gouvernemental basé sur les libertés fondamentales et le respect des droits humains, la paix sociale, l'équité économique, l'équité de genre, la concertation et la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale, par une décentralisation effective., puis l'article 17 prescrit : « Les Haïtiens, sans distinction de sexe et d'état civile, âgés de 18 ans accomplis, peuvent exercer leurs droits civils et politiques s'ils réunissent les autres conditions prévues par la Constitution et par la loi » et l'article 17-1 de surenchérir : Le principe du quota d'au moins 30% des femmes est reconnu à tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics ». Toutefois, on constate encore que les femmes

sont sous-représentées dans les espaces de pouvoirs administratif et politique. Il convient d'identifier les problèmes liés à cette situation et d'y apporter des solutions.

Equité de Genre	
Problèmes	Solutions
<ol style="list-style-type: none"> 1. Manque de représentation des femmes à tous les niveaux du système électoral 2. Absence d'éducation à l'équité de genre dans les familles et à l'Ecole haïtiennes 3. Absence de figures féminines exemplaires dans le champ politique haïtien 4. Persistance des stéréotypes sexistes 5. La politique est perçue comme un métier d'homme 6. Manque d'engagement ou absence volontaire de participation des femmes aux activités politiques 7. La violence électorale 8. Les hommes, sous prétexte de les protéger, empêchent les femmes de militer dans les partis politiques 9. Faible représentation des femmes dans les espaces de pouvoir (Ministère, Direction générale) 10. Les Partis politiques ne mettent assez en valeur les femmes adhérentes 11. Les Partis politiques ne mettent pas assez en valeur les femmes adhérentes et ne les encouragent pas à se porter candidates 12. Les Partis politiques privilégient les personnes, en très grande majorité des hommes, qui ont la plus grande chance de gagner 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appliquer effectivement le quota de 30% 2. Faire l'éducation à l'équité de genre des Haïtiens et Haïtiennes depuis la petite enfance 3. Mettre en valeur les femmes politiques exemplaires à travers les médias 4. Lutter contre les stéréotypes sexistes 5. Travailler à changer la perception selon laquelle la politique est un métier d'homme 6. Prendre des mesures incitatives pour encourager plus de femmes à participer aux activités politiques et plus particulièrement à se porter candidat 7. Lutter sérieusement contre la violence électorale (sanctionner sévèrement les actes de violence électorale contre les femmes, en termes de circonstance aggravantes) et faire la promotion des valeurs de tolérance 8. Lutter contre le paternalisme et fournir d'autres moyens de sécurisation à la disposition des femmes 9. Nommer plus de femmes dans les espaces de pouvoir (Ministère, Direction générale) 10. Avoir plus de femmes dans l'appareil électoral 11. Encourager les Partis politiques à mettre en valeur les femmes

<p>13. Les femmes sont économiquement défavorisées et ont trop de responsabilités familiales</p> <p>14. Le système majoritaire à deux tours</p> <p>15. Certaines données électorales ne sont pas désagrégées</p> <p>16. Absence de suivi des mesures incitatives d'intégration politique des femmes</p> <p>17. Absence d'un fonds spécial pour financer les femmes qui se lancent dans la course électorale</p>	<p>adhérentes et supporter leur candidature</p> <p>12. Sensibiliser les Partis politiques de manière à ce que leurs choix soient basés sur l'équité de genre</p> <p>13. Rendre les femmes autonomes financièrement (emploi, salaires équitables) et donner des incitatives financières aux femmes candidates</p> <p>14. Instituer le scrutin proportionnel</p> <p>15. Traiter et publier les données électorales (inscription sur les listes, vote, etc.) selon le genre afin d'avoir une idée objective de l'inégalité de genre en politique</p> <p>16. Instituer un mécanisme de suivi sur l'intégration politique des femmes</p> <p>17. Créer un fonds spécial pour financer les femmes qui se lancent dans la course électorale</p>
---	---

2.1.8. Accessibilité aux personnes handicapées

Il arrive que l'exercice du droit politique soit empêché par des handicaps physiques et mentaux, vu que les mesures d'accompagnement appropriées font défaut généralement. En effet, les personnes handicapées sont confrontées à d'énormes difficultés quand elles décident de se porter candidats ou d'aller voter pour les candidats de leur libre choix. Ces difficultés sont de nature avant tout matérielle, en termes d'inaccessibilité des messages et des locaux électoraux. Il est donc nécessaire d'identifier les principaux problèmes concernant l'accessibilité et de faire des propositions en vue d'y remédier.

Accessibilité	
<i>Problèmes</i>	<i>Solutions</i>
<p>1. Le format des documents</p> <p>2. Absence d'interprètes en langue des signes dans certaines activités électorales</p>	<p>1. Adapter les documents afin que les personnes handicapées puissent en prendre connaissance et faire leurs choix en connaissance de cause</p> <p>2. Mettre des interprètes en langue des signes dans certaines activités</p>

<ol style="list-style-type: none"> 3. Absence de sous-titrage des films d'éducation civique et de campagne électorale 4. Absence de données sur les personnes handicapées 5. Stigmatisation et marginalisation des personnes handicapées 6. Absence de personnes handicapées dans les espaces de pouvoir 7. La violence électorale 8. Inaccessibilité des locaux électoraux aux personnes handicapées 9. Distance trop longue entre les résidences des personnes handicapées et les centres de vote, notamment en milieu rural 10. Les bulletins ne sont pas imprimés en braille 11. Absence d'incitation financière aux personnes handicapées 12. Les personnes handicapées sont économiquement défavorisées (emploi, salaire) 13. Mauvais comportements des agents électoraux à l'égard des personnes handicapées 14. Absence d'assistants assermentés aux personnes handicapées dans les bureaux de vote 15. Les agents électoraux ne sont pas formés à la situation de handicap 16. Absence du vote électronique 17. Non prise en compte des personnes handicapées dans les programmes électoraux 18. Absence de quota pour les personnes handicapées 19. Absence de la possibilité de voter par procuration 	<p>électorales (meeting, conférence de presse)</p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Sous-titrer les films publicitaires d'éducation civique et de campagne électorale 4. Inviter les personnes handicapées à venir faire part à l'ONI de leurs handicaps afin qu'il puisse les spécifier sur leurs CIN 5. Lutter contre la stigmatisation et la marginalisation des personnes handicapées en mettant en valeur (pour leurs mérites) certaines personnes handicapées 6. Nommer les personnes handicapées dans les espaces de pouvoir (Ministère, Direction générale, comité de direction des Partis politiques, CEP) 7. Lutter sérieusement contre la violence électorale (sanctionner sévèrement les actes de violence électorale contre les personnes handicapées, en termes de circonstance aggravantes), renforcer la sécurité des personnes handicapées et faire la promotion des valeurs de tolérance 8. Rendre effective l'obligation d'accessibilité des locaux électoraux figurée dans la loi électorale 9. Diminuer la distance entre les résidences des personnes handicapées et les centres de vote ou leur permettre de voter dans les centres de vote les plus proches de leurs résidences 10. Imprimer un nombre de bulletins de vote en braille
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> 11. Prendre des mesures incitatives pour encourager plus de personnes handicapées à participer aux activités politiques et plus particulièrement à se porter candidates 12. Permettre l'intégration économique des personnes handicapées (formations, emploi, salaires équitables) 13. Punir sévèrement les agents électoraux qui ont de mauvais comportements envers les personnes handicapées 14. Mettre des assistants assermentés aux personnes handicapées dans les bureaux de vote 15. Former les agents électoraux à la situation de handicap 16. Introduire le vote électronique 17. Prendre en compte des personnes handicapées dans les programmes électoraux 18. Instaurer un quota pour les personnes handicapées 19. Introduire dans la loi électorale le vote par procuration
--	---

2.2. Acteurs

Le système électoral haïtien comporte divers acteurs. Parmi eux figurent les principaux, en l'occurrence l'Exécutif, le Parlement, les Partis politiques, les Partenaires techniques et financiers internationaux, le Secteur privé des affaires et des organisations à but non lucratif de la société civile. Chacun en ce qui le concerne et suivant ses intérêts spécifiques se positionne et intervient à des niveaux et moments bien déterminés du processus électoral. Leurs stratégies d'actions engendrent souvent des conflits et tendent parfois à le perturber.

2.2.1. Exécutif

L'Exécutif, de par ses prérogatives constitutionnelles et par les ressources financières dont il dispose, représente un acteur clé du système électoral. En effet, il est l'organe qui a l'immense attribution de délibérer en Conseil des Ministres sur l'avant-projet de loi électorale que lui transmet le CEP, d'envoyer le projet de loi au Pouvoir législatif, de promulguer et de publier la loi électorale. Aussi, compte tenu du fait de l'inexistence du Conseil électoral Permanent prévu par la Constitution, il a une grande influence à la fois administrative et politique sur les conseillers électoraux. C'est dire que les abus de ses attributions par l'Exécutif ont souvent conduit au dysfonctionnement du système électoral. Il importe donc de déterminer les principaux problèmes liés à ses actions et à ses omissions et de proposer des mesures pour y remédier.

Exécutif	
<i>Problèmes</i>	<i>Solutions</i>
1. Pérennisation du Conseil électoral provisoire	1. Mettre en place le Conseil électoral Permanent
2. L'Exécutif utilise les ressources financières comme levier de contrôle de la machine électorale	2. Fixer légalement les limites de l'intervention du Président de la République dans le processus électoral et octroyer au CEP son propre budget
3. Les membres du CEP ont tendance à se ranger du côté de l'Exécutif	3. S'assurer de l'indépendance du CEP par rapport à l'Exécutif
4. Corruption	4. Appliquer la loi sur la corruption et sur le financement électoral
5. L'Exécutif se fait maître et possesseur du temps électoral	5. Conférer au CEP la maîtrise du temps électoral
6. L'Exécutif a l'attribution de publier les résultats des élections	6. Mettre une clause dans la loi électorale qui fait injonction à l'Exécutif de publier dans un délai précis les résultats proclamés par le CEP ou donner à celui-ci la prérogative de publier les résultats des élections sans l'aval de l'Exécutif
7. Absence de dispositions légales prévoyant des sanctions contre l'Exécutif en cas de refus de publier les résultats des élections	7. Instituer des mécanismes de plainte contre l'Exécutif en cas où il refuse de publier les résultats des élections
8. L'Exécutif est trop dépendant de la communauté internationale	
9. Utilisation du matériel de l'Etat au profit de certains candidats	
10. L'Exécutif exerce des pressions sur les fonctionnaires de l'Administration publique pour favoriser ou faire campagne pour un candidat	

<ul style="list-style-type: none"> 11. Les Commissaires de Gouvernement se convertissent en partisans et fauteurs de trouble 12. Le haut commandement de la PNH est politisé et divisé 13. L'Exécutif est sous l'influence de Groupe d'intérêts 14. Pression de l'international sur les membres du CEP et sur l'Exécutif 15. Pression des acteurs économiques sur les membres du CEP 16. Absence d'un comité de suivi, de transparence et de garantie électorale 	<ul style="list-style-type: none"> 8. Rapatrier la souveraineté de l'Etat dans les affaires électorales 9. Faire respecter la loi électorale en ce qui concerne l'utilisation du matériel de l'Etat au profit de certains candidats 10. Faire respecter la loi électorale en ce qui concerne la neutralité des hauts fonctionnaires de l'Administration publique 11. Appliquer la loi sur la Magistrature en ce qui concerne les prérogatives du Commissaire du Gouvernement 12. Veiller à la neutralité du haut commandement de la PNH 13. L'Exécutif doit faire preuve de neutralité dans le cadre du processus électoral 14. Veiller à l'indépendance des organisations d'observation électorale 15. S'assurer de l'indépendance du CEP par rapport aux groupes d'intérêts économique 16. Mettre en place un comité de suivi, de transparence et de garantie électorale
--	---

2.2.2. Parlement

Le Pouvoir législatif constitue l'une des premières formes qu'a prises le gouvernement représentatif moderne. Ainsi, quel que soit sa constitution, il remplit une double fonction : Législative, en termes de fabrication des lois, et de contrôle, au sens du regard vigilant qu'il porte sur les actions de l'Exécutif. Cependant, entre autres, du rôle central que lui confère la Constitution et de la pluralité idéologique, politique et d'intérêts matériels des parlementaires, l'accomplissement de cette mission est quelquefois perverti. Et s'agissant particulièrement de son rôle dans la structuration et le fonctionnement du système électoral, on constate qu'il contribue grandement à le

perturber. D'où le besoin d'identifier les principaux problèmes qu'il cause et d'y apporter des solutions.

Parlement	
<i>Problèmes</i>	<i>Solutions</i>
1. Loi électorale est désuète	1. Actualiser la loi électorale
2. Inexistence de la loi organique du Conseil électoral permanent	2. Voter la loi organique du CEP
3. Choix problématique des membres du CEP	3. Mettre en place le Conseil constitutionnel
4. Inexistence de la loi organique du Conseil constitutionnel	4. Voter la loi organique du Conseil constitutionnel
5. Inexistence pratique du Conseil constitutionnel	5. Mettre en place le Conseil constitutionnel
6. Validation des pouvoirs des élus par le Parlement	6. Faire du Conseil constitutionnel l'institution qui valide les pouvoirs des élus
7. Inexistence de recours contre la décision du Parlement se rapportant au refus de valide le pouvoir d'un élu	7. Créer une voie de recours près le Conseil constitutionnel contre la décision du Parlement s'il refuse de valider le pouvoir d'un élu
8. Elus en fonction qui se portent candidat en utilisant leurs privilèges (véhicules, policiers, subventions)	8. Réviser la possibilité pour un élu de se porter candidat à un autre poste électif et fixer le délai de démission (pas avant la dernière année de son mandat) de l'élu avant de se porter candidat pour un autre poste
9. Les élus quittent leurs Partis au cours de leur mandat	9. Introduire dans la loi électorale l'interdiction pour les élus de quitter leurs Partis politiques au cours de leurs mandats
10. La procédure du choix des membres du CEP	10. Introduire dans la loi électorale une autre procédure relative au choix des membres du CEP
11. Procédure de Décharge	11. Enlever au Parlement la prérogative de donner décharge aux anciens Ministres ou fixer un délai d'octroi de la décharge à partir de la date de sollicitation
12. Les rapports entre la CSCCA et le Parlement sont problématiques	
13. Inexistence de recours contre la décision du Parlement se rapportant à la décharge	
14. La CSCCA n'a pas l'attribution exclusive de donner décharge aux anciens ministres	

	<p>12. Légiférer sur les rapports spécifiques entre la CSCCA et le Parlement</p> <p>13. Créer une voie de recours près le Conseil constitutionnel contre la décision du Parlement refusant d'accorder décharge à un ancien Ministre</p> <p>14. Conférer exclusivement à la CSCCA la prérogative d'accorder décharge aux anciens ministres</p>
--	---

2.2.3. Partis politiques

Les Partis politiques ont pour principales fonctions de réguler la démocratie de masse, d'encadrer le pluralisme politique, de procéder à la formation politique des adhérents, de préparer et d'effectuer la gestion du pouvoir. Ils représentent donc le pilier de la démocratie représentative. Mais le constat en Haïti est qu'ils n'arrivent pas encore à jouer leur rôle et peinent en conséquence à contribuer au bon fonctionnement du système électoral. C'est pourquoi il convient d'identifier les problèmes liés à leurs actions ou leur inertie et de chercher à leur apporter des solutions viables.

Partis politiques	
<i>Problèmes</i>	<i>Solutions</i>
<ol style="list-style-type: none"> Opacité du financement public et absence de reddition de compte des Partis politiques Non respect de la limite légale du financement privé Dépenses électorales non évaluées Choix arbitraire des candidats Inflation de Partis politiques Partis politiques ayant de faibles scores électoraux Manque de contrôle du fonctionnement des Partis politiques par le MJSP 	<ol style="list-style-type: none"> Donner des moyens à la CSCCA pour qu'il puisse contrôler méthodiquement et régulièrement les comptes des Partis politiques Appliquer la loi sur les Partis politiques en ce qui concerne particulièrement la limite du financement privé Evaluer les dépenses électorales Réguler le choix des candidats par les partis politiques en insérant des clauses exigeant un nombre d'années d'appartenance à un Parti politique avant de pouvoir se porter candidat sous sa bannière

<ol style="list-style-type: none"> 8. Transhumance parlementaire (changement de parti au cours d'un mandat représentatif) 9. Les Partis politiques n'ont pas de Programme 10. Les Partis politiques n'ont pas de présence sur toute l'étendue du territoire national 11. Les Partis ne sont pas assez inclusifs (genre, jeunes, handicapés) 12. Les Partis politiques ne s'allient pas afin de constituer une grande force politique 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Réviser la loi sur les Partis politiques et augmenter le nombre de membres pour pouvoir former un Parti politique 6. Fixer un score minimal qu'un Parti politique doit obtenir aux deux précédentes élections afin de le permettre d'envoyer des candidats aux élections suivantes 7. Mieux contrôler le fonctionnement des Partis politiques en les évaluant annuellement 8. Empêcher les élus de changer de parti politique au cours de leurs mandats 9. Encourager les Partis politiques à rédiger leurs programmes 10. Exiger la présence des Partis politiques d'envergure nationale sur toute l'étendue du territoire national 11. Promouvoir l'inclusion des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans les Partis politiques 12. Encourager les alliances entre les Partis politiques
---	---

2.2.4. Société civile

Comme le définit Jürgen Habermas², « La société civile se compose des associations, organisations et mouvements qui à la fois accueillent, condensent et répercutent en les amplifiant dans l'espace public politique, la résonance que les problèmes sociaux trouvent dans les sphères de la vie privée. Le cœur de la société civile est donc constitué par un tissu associatif qui institutionnalise dans le cadre d'espaces publics organisés les discussions qui se proposent de résoudre les problèmes surgis concernant les sujets d'intérêt général. » Il importe donc d'intégrer la société civile dans la réforme du système

² Habermas, J., *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997, p. 394.

électoral haïtien, dans la mesure où elle constitue une sphère de surveillance et d'influence des pouvoirs d'Etat.

Société civile	
<i>Problèmes</i>	<i>Solutions</i>
<ol style="list-style-type: none"> 1. Manque d'éthique de certaines associations de la société civile 2. Fusion entre des associations de la société civile et des Partis politiques 3. Les associations de la société civile ne s'investissent pas assez dans l'éducation civique 4. Les citoyens s'engagent de moins en moins dans les associations à but non lucratif 5. Démobilisation des organisations communautaires de base 6. Attitudes défaitistes des médias 7. Partisannerie des Médias 8. Mauvaises attitudes des Eglises vis-à-vis de la politique 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Elaborer et faire signer une charte éthique par les associations de la société civile 2. Exiger la séparation entre les associations de la société civile et les Partis politiques 3. Donner des moyens aux associations de la société civile afin qu'elles entreprennent des campagnes d'éducation civique 4. Promouvoir l'engagement des citoyens dans les associations de la société civile 5. Aider les associations de la société civile à se renforcer 6. Travailler à un changement d'attitudes des médias 7. Faire la promotion des idées positives dans les médias 8. Travailler à un changement d'attitudes des Eglises par rapport à la politique

2.3. Normes

Les dispositifs de mise en œuvre ainsi que les acteurs ne peuvent pas à eux seuls contribuer à la structuration et au fonctionnement du système électoral haïtien. La superstructure normative est indispensable. Car elle représente la sève de l'arbre électoral. Parmi ces normes figurent principalement la Constitution et la loi électorale. Si elles ne sont pas appropriées ou si les acteurs les violent impunément, elles peuvent, au contraire, le rendre rachitique et improductif.

2.3.1. La Constitution de 1987

Comme mentionné plus haut, la Constitution de 1987 instaure un régime démocratique électoral-représentatif. Cependant, au fil de son application, on remarque certaines failles dans ses dispositions relatives aux élections. A cet égard, il importe d'analyser ces dispositions afin d'identifier les problèmes qu'elles causent et d'y apporter des solutions.

La Constitution	
Problèmes	Solutions
<ol style="list-style-type: none"> 1. La procédure d'octroi de décharge aux anciens ministres 2. La procédure de choix des membres du CEP 3. Le calendrier électoral 4. Le CEP est à la fois juge et Partie dans le cadre du contentieux électoral 5. L'existence des deux branches du Pouvoir législatif augmente les couts des élections 6. Les attributions du Conseil constitutionnel sont limitées 7. Inexistence de la loi organique du Conseil constitutionnel 8. Le scrutin à deux tours 9. Le découpage territorial 10. Le BCEN juge en dernier ressort 11. La Constitution ne prévoit pas les sanctions contre le Président de la République au cas où il refuse de publier les résultats des élections 12. Absence de représentants de la diaspora au Parlement 13. Le vote de la diaspora 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Enlever au Parlement la prérogative de donner décharge aux anciens Ministres 2. Changer la procédure de désignation des conseillers du CEP. Ainsi, ils pourraient être désignés par un Comité de sélection de sept membres formé d'un représentant de chacune des entités suivantes : Assemblée nationale, Pouvoir exécutif, Pouvoir judiciaire, OPC, Cour des comptes et du contentieux administratif, Université d'État d'Haïti, Conseil constitutionnel. Ou bien, on peut conférer au Parlement la prérogative de choisir à la majorité des 2/3 les membres du CEP 3. Harmoniser le calendrier électoral (réaliser des élections tous les cinq ans) 4. Instituer un Parlement monocaméral 5. Actualiser et augmenter les attributions du Conseil constitutionnel 6. Voter la loi organique du Conseil constitutionnel 7. Instituer le scrutin proportionnel 8. Redéfinir le découpage du territoire 9. Faire du Conseil constitutionnel l'organe de recours contre les décisions du BCEN

	10. Instituer le scrutin proportionnel 11. Prévoir des sanctions contre le Président de la République au cas où il refuse de publier les résultats des élections 12. Permettre aux Haïtiens vivant à l'étranger d'être représentés au Parlement (3 sièges) 13. Permettre aux Haïtiens vivant à l'étranger de voter aux élections présidentielles
--	---

2.3.2. La loi électorale

La loi électorale s'avère indispensable à la matérialisation des droits politiques prescrits par la Constitution. Elle sert de cadre d'organisation des élections sur toute l'étendue du territoire national. Ainsi, si elle n'est pas pertinente ou est impunément enfreinte par les acteurs, elle aura un effet pervers. D'où la nécessité de l'examiner afin de voir ses faiblesses et de les corriger.

Loi électorale	
<i>Problèmes</i>	<i>Solutions</i>
1. La limite de l'immunité des candidats 2. L'article 71.1 du Décret électorale est très subjectif 3. Le Décret électorale ne contient pas la cartographie électorale 4. La pratique de la mise en quarantaine des PV 5. Le dispositif de la « parfaite égalité » entre des candidats 6. La composition du bureau du contentieux électorale 7. Absence de dispositions légales permettant aux expatriés de voter aux élections présidentielles 8. La négation des droits politiques de certains prisonniers	1. Clarifier et déterminer la limite de l'immunité des candidats. L'immunité de campagne doit s'arrêter à la prestation de serment de l'élu 2. Rendre objectif l'article 71.1 du décret électorale 3. Insérer la carte électorale dans la loi électorale 4. Rationaliser et rendre transparente la pratique de la mise en quarantaine 5. Clarifier le dispositif dit de parfaite égalité 6. Modifier la composition du bureau du contentieux électorale 7. Introduire dans la loi électorale des dispositions permettant aux

	<p>expatriés de voter aux élections présidentielles</p> <p>8. Prendre des dispositions spéciales pour faciliter le vote des prisonniers qui n'en sont pas exclus de droit.</p>
--	--